

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 07 DECEMBRE 2023**

**DELIBERATION N°2023.00630**

**ADMISSION EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES - BUDGET PRINCIPAL  
ET TRANSPORTS - EXERCICE 2023**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 01 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 123  
Nombre de présents : 86  
Nombre de pouvoirs : 21  
Nombre de voix : 107

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,  
Secrétaire de séance : Mme Laura CINIERI

**Membres titulaires présents :**

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI,  
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER,  
M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS,  
Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,  
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON,  
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND,  
M. Denis CHAMBE, M. Bruno CHANGEAT, Mme Catherine CHAPARD,  
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,  
Mme Laura CINIERI, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS,  
M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX,  
Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,  
M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Jean DUVERGER,  
M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,  
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Louis-Jean FONTBONNE,  
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,  
M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Christian JULIEN,  
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET,  
M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 19 décembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20231207-D20230063010

Date de mise en ligne : 19 décembre 2023

Mme Nathalie MATRICON, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,  
Mme Aline MOUSEGHIAN, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON,  
Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Jean-Paul RIVAT,  
M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, M. Christian SERVANT,  
M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, Mme Marie-Christine THIVANT,  
M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, Mme Laetitia VALENTIN,  
Mme Catherine ZADRA

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,  
Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,  
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,  
Mme Isabelle DUMESTRE donne pouvoir à Mme Laetitia VALENTIN,  
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Charles DALLARA,  
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,  
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Michel GANDILHON donne pouvoir à Mme Ingrid ARNAUD,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,  
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à M. Germain COLLOMBET,  
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. David FARA,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Tom PENTECOTE donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,  
M. Gilles PERACHE donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
M. Marc PETIT donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,  
Mme Corinne SERVANTON donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Jacques VALENTIN donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Frédérique CHAVE, Mme Viviane COGNASSE, M. Jordan DA SILVA,  
M. Gabriel DE ALMEIDA, M. Fabrice DUCRET, M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT,  
M. Patrick MICHAUD, M. Yves MORAND, Mme Solange MORERE, Mme Evelyne ORIOL,  
Mme Laurence RICCIARDI, Mme Nadia SEMACHE, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,  
M. Julien VASSAL

**DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 07 DECEMBRE 2023**

**ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES - BUDGET PRINCIPAL ET TRANSPORTS - EXERCICE 2023**

Le comptable public a transmis à Saint-Etienne Métropole l'état des créances irrécouvrables du Budget Principal et du Budget des Transports. Toutes les voies d'exécution ayant été épuisées, sans pour autant aboutir au recouvrement de ces créances, le comptable public sollicite :

- d'une part, l'admission en non-valeur des créances pour lesquelles aucune action de recouvrement n'est possible en raison de l'insolvabilité des débiteurs ou de leur disparition ;
- d'autre part, l'annulation des créances éteintes ayant fait l'objet soit d'une procédure en rétablissement personnel soit d'une procédure collective.

L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

La créance éteinte s'impose à Saint-Etienne Métropole et au comptable public et plus aucune action de recouvrement n'est possible.

**1) Budget Principal**

- Admissions en non-valeur

Les sommes à recouvrer concernent des loyers des bâtiments économiques.

Exercice	N° Titre	Nature de la créance	Motifs de présentation	SOMME RESTANT A RECOUVRER		
				HT (Budgétaire)	TVA	TTC
2017	T-2471	Loyers Bâtiments économiques	Poursuite sans effet	2 139,98	-	2 139,98
2019	T-2220	Loyers Bâtiments économiques	Toutes saisies refusées	297,76	59,55	357,31
	T-2514	Loyers Bâtiments économiques	Toutes saisies refusées	297,76	59,55	357,31
	T-2797	Loyers Bâtiments économiques	Toutes saisies refusées	300,57	60,11	360,68
	T-3299	Loyers Bâtiments économiques	Toutes saisies refusées	297,76	59,55	357,31
	T-1787	Loyers Bâtiments économiques	Toutes saisies refusées	284,23	56,85	341,08

	T-1510	Loyers Bâtiments économiques	Toutes saisies refusées	49,71	9,94	59,65
2020	T-170	Loyers Bâtiments économiques	Toutes saisies refusées	595,52	119,10	714,62
	T-507	Loyers Bâtiments économiques	Toutes saisies refusées	297,77	59,55	357,32
	T-2148	Loyers Bâtiments économiques	Toutes saisies refusées	328,25	65,65	393,90
	T-2337	Loyers Bâtiments économiques	Toutes saisies refusées	353,65	70,73	424,38
	T-2553	Loyers Bâtiments économiques	Toutes saisies refusées	353,65	70,73	424,38
	T-2860	Loyers Bâtiments économiques	Toutes saisies refusées	353,65	70,73	424,38
	T-3039	Loyers Bâtiments économiques	Toutes saisies refusées	353,65	70,73	424,38
2021	T-241	Loyers Bâtiments économiques	Toutes saisies refusées	353,65	70,73	424,38
	T-242	Loyers Bâtiments économiques	Toutes saisies refusées	353,65	70,73	424,38
	T-586	Loyers Bâtiments économiques	Toutes saisies refusées	353,65	70,73	424,38
	T-959	Loyers Bâtiments économiques	Toutes saisies refusées	353,65	70,73	424,38
	T-500134	Loyers Bâtiments économiques	Toutes saisies refusées	353,65	70,73	424,38
	T-500254	Loyers Bâtiments économiques	Toutes saisies refusées	353,65	70,73	424,38
	T-500420	Loyers Bâtiments économiques	Toutes saisies refusées	353,65	70,73	424,38
	T-500549	Loyers Bâtiments économiques	Toutes saisies refusées	353,65	70,73	424,38
	T-500778	Loyers Bâtiments économiques	Toutes saisies refusées	810,87	162,17	973,04
	T-500909	Loyers Bâtiments économiques	Toutes saisies refusées	405,43	81,09	486,52
	T-501087	Loyers Bâtiments économiques	Toutes saisies refusées	100,00	20,00	120,00
2022	T-1461	Preservation patrimoine	RAR inférieur seuil poursuite	0,98	-	0,98
	T-501228	Loyers Bâtiments économiques	RAR inférieur seuil poursuite	0,39	0,08	0,47
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>10 450,77</b>	<b>1 661,96</b>	<b>12 112,73</b>

Par conséquent, il est proposé au Conseil Métropolitain d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables ci-dessus pour un montant budgétaire total de **10 450,77 € (HT)**. La dépense correspondante sera inscrite au **compte 6541** au budget Principal.

- Créances éteintes

Les sommes à recouvrer concernent des loyers des bâtiments économiques.

Exercice	N° Titre	Nature de la créance	Motifs de présentation	SOMME RESTANT A RECOUVRER		
				HT (Budgétaire)	TVA	TTC
2015	T1838	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif	1 050,30	210,06	1 260,36
2021	T500915	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif	211,77	42,36	254,13
	T501093	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif	227,91	45,59	273,50
	T500924	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif	1 323,30	264,66	1 587,96
	T979	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif	232,29	46,46	278,75
	T606	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif	232,29	46,46	278,75
	T279	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif	232,29	46,46	278,75
	T280	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif	232,29	46,46	278,75
2014	T3024	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif	684,35	136,87	821,22
2020	T3065	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif	232,29	46,46	278,75
	T2880	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif	232,29	46,46	278,75
	T2579	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif	232,29	46,46	278,75
	T2358	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif	232,29	46,46	278,75
	T2169	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif	232,29	46,46	278,75
	T530	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif	11,90	2,38	14,28
2022	T311	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif	316,65	63,33	379,98
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>5 916,79</b>	<b>1 183,37</b>	<b>7 100,16</b>

Par conséquent, il est proposé au Conseil Métropolitain d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables ci-dessus pour un montant budgétaire total de **5 916,79 € (HT)**. La dépense correspondante sera inscrite au **compte 6542** au budget Principal.

## 2) Budget des Transports

Les sommes à recouvrer concernent essentiellement des dégradations de Vélo.

- Admissions en non-valeur

Exercice	N° Titre	Nature de la créance	Motifs de présentation	SOMME RESTANT A RECOUVRER		
				HT (Budgétaire)	TVA	TTC
2021	T2	VOL VELO	PV CARENCE	172,28	34,46	206,74
	T4	DEGRADATION VELO	POURSUITE SANS EFFET	248,38		248,38
2022	T3	CONVENTION	RAR INF AU SEUIL	0,01		0,01
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>420,67</b>	<b>34,46</b>	<b>455,13</b>

Par conséquent, il est proposé au Conseil Métropolitain d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables ci-dessus pour un montant budgétaire total de **420,67 € (HT)**. La dépense correspondante sera inscrite au **compte 6541** au budget des Transports.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **approuve les admissions en non-valeur et créances éteintes ci-dessus pour un montant budgétaire de 16 367,56 € sur le Budget Principal et 420,67 € sur le budget des Transports ;**
- **autorise la réalisation de la dépense sur les comptes 6541 et 6542 sur chacun de ces budgets ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 des budgets Principal et Transports de l'exercice 2023.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
La secrétaire de séance,



Laura CINIÉRI

La Deuxième Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE